

## Continuité des services publics être à l'écoute, garder les liens, préserver l'équilibre sécurité - santé- éducation – travail

En raison des mesures gouvernementales de confinement liées au COVID-19, les agents de la Mairie de Barbâtre assurent la continuité de leurs services. Afin de respecter les règles sanitaires, les demandes se font par mail ou par téléphone.

### Service administratif, animations et CCAS

#### Accueil du public

Une permanence téléphonique est mise en place aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**En cas d'urgence seulement (Etat-civil, urbanisme...), car nous nous devons de protéger au maximum le personnel en lien direct avec le public, il est possible d'obtenir un RDV physique sur place, après avoir pris contact téléphoniquement, il est possible de prendre un rendez-vous physique en contactant l'accueil téléphonique.**

#### Accès aux services

Chaque agent assure l'essentiel de ses missions, en télétravail, afin d'assurer au mieux la continuité de service tout en respectant le confinement. Il est donc possible de les solliciter en vous rapprochant de l'accueil téléphonique.

#### CCAS

Le CCAS met en œuvre une veille (téléphonique et visite) auprès des personnes âgées, isolées, les plus fragiles, et les urgences. Les personnes concernées ou les membres de leur famille sont invitées à se faire connaître (téléphone ou mail) auprès de l'accueil-Mairie qui a besoin de bien cerner les situations, difficultés et besoins.

### Les Services techniques

Les agents des services techniques assurent leurs interventions sur la commune tout en respectant les contraintes sanitaires et la distanciation.

### L'agence Postale Communale

Les services de l'Agence Postale Communale sont assurés et le bureau reste ouvert à l'accueil du public dans le respect des règles sanitaires et de distanciation en vigueur.

**Ouverture du lundi au samedi de 9h30 à 12h30. Levée du courrier du lundi au vendredi 15h et le samedi 11h.**

### La Rocterie

Les agents de l'EHPAD assurent leurs fonctions auprès des personnes résidentes, dans le respect des règles sanitaires et de distanciation. Les visites des très proches membres de famille, en nombre limité, sont maintenues pendant ce confinement, sous réserves du respect des règles COVID (masque - gel).

Les demandes ou tous renseignements doivent se faire par email ou par téléphone au 02.51.39.42.10 ou [larocterie@barbatre.fr](mailto:larocterie@barbatre.fr)

### L'école publique la Rose des Dunes

Afin de protéger les élèves, les enseignants et les personnels, dans le contexte Covid-19, la reprise s'est faite dans le respect des règles sanitaires. Un protocole sanitaire renforcé permet d'accueillir tous les élèves dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées, dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte. Ce renforcement peut se traduire par des mesures plus strictes en matière d'accueil et de sortie des enfants, d'organisation des circulations et de restauration scolaire. Ces mesures peuvent être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires et des spécificités locales.

(source <https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire>).

La restauration collective, la garderie périscolaire, fonctionnent afin de satisfaire les enfants et les familles, notamment les parents qui continuent de travailler.

### Le Centre d'accueil périscolaire Les Petits Cagnots

Le Centre d'accueil reste ouvert pour assurer l'accueil des enfants sur le temps périscolaire et les mercredis, dans le respect des règles sanitaires et de distanciation imposées.

### Bibliothèque Municipale

La bibliothèque Barbâtrine reste fermée pendant la période de confinement et jusqu'à nouvel ordre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## INFORMATION

Mairie de Barbâtre

02.51.39.68.58, [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr), Facebook « ville de Barbâtre » et « culture Barbâtre »